

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2017

Numéro de version 40

Révision: 13.01.2017

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**\*1.1 Identificateur de produit****\*Nom du produit:** ACIDE CHLORHYDRIQUE 1mol/l (1N)**\*Code du produit:** GH21001**\*1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**\*Emploi de la substance / de la préparation** Produits chimiques pour laboratoires**\*1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****\*Producteur/fournisseur:**

Reagecon Diagnostics Ltd.

Shannon Free Zone,

Shannon,

Co. Clare,

IRL.

Tel +353 61 472622

Fax +353 61 472642

**\*Service chargé des renseignements:** sds@reagecon.ie**\*1.4 Numéro d'appel d'urgence:** EMERGENCY CONTACT NUMBER: 00-353-87-8395527

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**\*2.1 Classification de la substance ou du mélange****\*Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**\*2.2 Éléments d'étiquetage****\*Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**\*Pictogrammes de danger**

GHS05 GHS07

**\*Mention d'avertissement** Danger**\*Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

hydrochloric acid 37%

**\*Mentions de danger**

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 2)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2017

Numéro de version 40

Révision: 13.01.2017

**Nom du produit:** ACIDE CHLORHYDRIQUE 1mol/l (1N)

(suite de la page 1)

### \*Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P405 Garder sous clef.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### \*2.3 Autres dangers

#### \*Résultats des évaluations PBT et vPvB

\*PBT: Non applicable.

\*vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### \*3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

\*Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### \*Composants dangereux:

hydrochloric acid 37%	 Skin Corr. 1B, H314;  STOT SE 3, H335	10-25%
-----------------------	--	--------

\*Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### \*4.1 Description des premiers secours

\*Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

\*Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

\*Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

#### \*Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

#### \*Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

\*4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

\*4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### \*5.1 Moyens d'extinction

#### \*Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

\*5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2017

Numéro de version 40

Révision: 13.01.2017

**Nom du produit: ACIDE CHLORHYDRIQUE 1mol/l (1N)**

(suite de la page 2)

**\*5.3 Conseils aux pompiers****\*Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****\*6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

**\*6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**\*6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

**\*6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****\*7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter la formation d'aérosols.

**\*Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.**\*7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****\*Stockage:****\*Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Prévoir des sols résistant aux acides.**\*Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.**\*Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.**\*7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****\*Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

**\*8.1 Paramètres de contrôle****\*Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**\*Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**\*8.2 Contrôles de l'exposition****\*Équipement de protection individuel:****\*Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2017

Numéro de version 40

Révision: 13.01.2017

**Nom du produit: ACIDE CHLORHYDRIQUE 1mol/l (1N)**

(suite de la page 3)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

**\*Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection respiratoire recommandée.

**\*Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**\*Matériau des gants**

Gants en PVC sont recommandés pour la protection contre les éclaboussures.

Cette recommandation n'est que consultatif et doit être évalué par un hygiéniste industriel et agent de sécurité familiariser avec l'utilisation scénario spécifique.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

**\*Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**\*Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

**\*9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****\*Indications générales.****\*Aspect:**

<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Selon désignation produit
<b>*Odeur:</b>	Caractéristique
<b>*Seuil olfactif:</b>	Non déterminé.

**\*valeur du pH à 20 °C:** < 1

**\*Changement d'état**

<b>Point de fusion:</b>	0 °C
<b>Point d'ébullition:</b>	85 °C

**\*Point d'éclair** Non applicable.

**\*Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2017

Numéro de version 40

Révision: 13.01.2017

**Nom du produit: ACIDE CHLORHYDRIQUE 1mol/l (1N)**

(suite de la page 4)

<b>*Température d'inflammation:</b>	
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>*Auto-inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>*Danger d'explosion:</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>*Limites d'explosion:</b>	
<b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
<b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
<b>*Pression de vapeur à 20 °C:</b>	23 hPa
<b>*Densité à 20 °C:</b>	1,04009 g/cm <sup>3</sup>
<b>*Densité relative.</b>	Non déterminé.
<b>*Densité de vapeur.</b>	Non déterminé.
<b>*Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.
<b>*Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Entièrement miscible
<b>*Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
<b>*Viscosité:</b>	
<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>*Teneur en solvants:</b>	
<b>Solvants organiques:</b>	0,0 %
<b>Eau:</b>	89,9 %
<b>*9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- \*10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- \*10.2 Stabilité chimique
- \*Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- \*10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux alcalis (lessives alcalines).
- \*10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- \*10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- \*10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- \*11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- \*Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \*Effet primaire d'irritation:
- \*Corrosion cutanée/irritation cutanée  
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- \*Lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Provoque une sévère irritation des yeux.
- \*Sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2017

Numéro de version 40

Révision: 13.01.2017

**Nom du produit: ACIDE CHLORHYDRIQUE 1mol/l (1N)**

(suite de la page 5)

- \***Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- \***Mutagenicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \***Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \***Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \***Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Peut irriter les voies respiratoires.
- \***Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- \***Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- \***12.1 Toxicité**
- \***Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- \***12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- \***12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- \***12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- \***Autres indications écologiques:**
- \***Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.  
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.
- \***12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- \***PBT:** Non applicable.
- \***vPvB:** Non applicable.
- \***12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- \***13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- \***Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- \***Emballages non nettoyés:**
- \***Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- \***Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- |  |                                  |
|--|----------------------------------|
| * <b>14.1 Numéro ONU</b>                                   |                                  |
| * <b>ADR, IMDG, IATA</b>                                   | UN1789                           |
| * <b>14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</b> |                                  |
| * <b>ADR</b>   | 1789 HYDROCHLORIC ACID, solution |

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2017

Numéro de version 40

Révision: 13.01.2017

**Nom du produit: ACIDE CHLORHYDRIQUE 1mol/l (1N)**

(suite de la page 6)

*IMDG, IATA	HYDROCHLORIC ACID, solution
*14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
*ADR, IMDG, IATA	
*Classe	8 Matières corrosives.
*Étiquette	8
*14.4 Groupe d'emballage	
*ADR, IMDG, IATA	II
*14.5 Dangers pour l'environnement:	
*Marine Pollutant:	Non
*14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Attention: Matières corrosives.
*Indice Kemler:	80
*No EMS:	F-A,S-B
*Segregation groups	Acids
*Stowage Category	E
*14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	
	Non applicable.
*Indications complémentaires de transport:	
*ADR	
*Quantités limitées (LQ)	1L
*Catégorie de transport	2
*Code de restriction en tunnels	E
*"Règlement type" de l'ONU:	UN 1789 ACIDE CHLORHYDRIQUE SOLUTION, 8, II

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

\*15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

\*Directive 2012/18/UE

\*Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

\*RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

\*Prescriptions nationales:

\*Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

\*15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2017

Numéro de version 40

Révision: 13.01.2017

**Nom du produit: ACIDE CHLORHYDRIQUE 1mol/l (1N)**

(suite de la page 7)

**\*Phrases importantes***H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.**H335 Peut irriter les voies respiratoires.***\*Service établissant la fiche technique: Health and Safety****\*Contact:** sds@reagecon.ie**\*Acronymes et abréviations:***RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer**ICAO: International Civil Aviation Organisation**ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**DOT: US Department of Transportation**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3*

FR